



MAIRIE DE CHAMBOLLE-MUSIGNY  
21220

☎ 03 80 62 86 94

mairiechambolle-musigny@wanadoo.fr

DEPARTEMENT  
DE LA COTE D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Canton de LONGVIC



### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 JUIN 2020**

#### **1/APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020.

#### **2/ MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) : RIFSEEP**

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle, elle est versée mensuellement.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, il est versé annuellement.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les montants plafonds annuels présentés par le Maire.

#### **3/ Octroi d'une prime exceptionnelle Covid-19 à Monsieur Christophe ROGER, agent technique**

M. François MARQUET, Maire, expose au conseil municipal que l'article 11 de la loi de finances rectificative pour 2020 prévoyait la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents publics particulièrement mobilisés afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et assurer la continuité du service public.

La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales, ainsi que d'impôt sur le revenu. Elle fait l'objet d'un versement unique et n'est pas reconductible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une prime exceptionnelle à Monsieur Christophe ROGER mobilisé au cours de l'état d'urgence sanitaire COVID-19.

#### **4/ ENCAISSEMENTS DE CHEQUES**

Le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 100 euros de l'association du territoire de Gevrey Chambertin pour les séniors en remboursement de la subvention allouée par la commune en avril 2020. En effet, cette association est dissoute depuis le 25 avril 2019.

Le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 148 euros de Monsieur Frenial Vincent, somme correspondant à la franchise due suite au sinistre survenu sur la citerne souple.

#### **5/ POINT SUR LES TRAVAUX REALISES, EN COURS, ET EN PREPARATION**

Le maire énumère les travaux réalisés depuis le début de l'année ainsi que les différents achats effectués prévus et non prévus au budget.

Le conseil municipal décide de se réunir pour évoquer les futurs travaux voirie le mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 19h.

#### **6/ COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Vu l'article R123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le conseil municipal fixe à dix le nombre des membres du CCAS :

*5 personnes élues par le Conseil Municipal*

*5 personnes nommées par arrêté du Maire*

Le conseil municipal élit les personnes suivantes :

<b>Conseil municipal</b>	<b>Habitants</b>
Bruneau Catherine Fahrner-Cunin Véronique Felettig Gilbert Martenot Andrée Millet François	Amiot Dominique Barthod Ghislaine Sigaut Anne Jaimon Viviana Hudelot Nathalie

#### **QUESTIONS DIVERSES**

1/COVID-19/Distribution des masques : le conseil municipal décide d'organiser une permanence le lundi 8, mardi 9 et jeudi 11 juin de 17h à 19h pour distribuer les masques de protection à la population.

2/ La prochaine réunion aura lieu le mercredi 8 juillet 2020 à 20h.

Fin de la séance à 21h30